

FAREL, AGENT BERNOIS? (1528-1536)

LOUIS-ED. ROULET, NEUCHÂTEL

Il y a presque exactement cinquante ans, le 10 octobre 1930, paraissait aux éditions Delachaux et Niestlé, à l'occasion du quatrième centenaire de la Réforme neuchâteloise, un « Guillaume Farel », intitulé « Biographie nouvelle », écrit d'après les documents originaux par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs¹. On retrouve parmi les auteurs des noms regrettés et chers, les professeurs Strasser et Borgeaud, l'inoubliable Henri Meylan, Charles Gilliard et la très jeune et heureusement bien vivante Gabrielle Berthoud. L'étude, inégale dans ses différentes parties, comme d'ailleurs tous les ouvrages collectifs, pour l'ensemble demeure valable et mérite aujourd'hui encore un coup de chapeau. Ce qui frappe, c'est le souci de respecter scrupuleusement l'application des procédés d'approche de la méthode historique. Cortège chronologique des événements reconstitués sur la base de documents d'archives, essai contrôlé d'enchaîner après coup les causes et les conséquences, effort d'objectivité teinté d'une discrète sympathie pour celui qu'on refuse toutefois de transformer en héros, autant de points à l'actif du bilan d'une bonne démarche. Même les problèmes confessionnels sont traités en fonction du déroulement des faits. Ils s'éclairent à la lumière d'un environnement essentiellement temporel.

Il en va tout autrement aujourd'hui. Ce qui caractérise notre colloque, celui du 450^e anniversaire de la Réforme neuchâteloise, c'est son orientation théologique. On peut très bien se l'expliquer. Sur l'activité de Farel, sur la suite des événements survenus dans cette ville et dans ce petit pays, entre 1529 et 1536, il n'y a plus grand-chose à ajouter. La correspondance publiée et annotée par Herminjard², les documents d'Arthur Piaget³, la biographie nouvelle, les nombreux articles du Musée neuchâtelois⁴, autant d'informa-

¹ Guillaume FAREL, *Biographie nouvelle*, Neuchâtel, 1930.

² A. L. HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française, seconde édition*, Genève-Bâle-Lyon, 1878.

³ Arthur PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1909.

⁴ Eliette BUSER et Louis-Edouard ROULET, *Musée neuchâtelois. Table générale des années 1864-1963*, Neuchâtel, 1965, et Eliette VAN OSSELT-BUSER et Louis-Edouard ROULET, *Musée neuchâtelois. Table générale des années 1964-1973*, Neuchâtel, 1975.

tions diversifiées, généralement solides, qui permettent la projection d'un film événementiel, sinon jour après jour, du moins dans ses principales phases successives. On peut admettre que pour l'essentiel il ne subira plus de retouches marquantes. Certes, il y aura toujours des coins d'ombre que la persévérance des chercheurs permettra de dissiper. La communication de notre collègue Rémy Scheurer en fournit un bel exemple. Mais les nouvelles découvertes, jusqu'à preuve du contraire, compléteront la connaissance acquise; elles ne la modifieront pas profondément.

Côté histoire, l'effort principal me paraît désormais devoir se faire moins dans l'exploration de nouveaux faits — encore qu'elle demeure toujours indispensable — que dans l'analyse des rapports entre la théologie, la politique et l'économie. Ici, nous sommes pour Neuchâtel, comme pour la Suisse, demeurés sur un sol broussailleux⁵. Aujourd'hui il n'est guère quelqu'un qui conteste que la Réforme, à l'origine, procède d'un élan religieux, qu'elle concerne au départ l'interprétation de la grâce et l'authenticité des sources. Donc un besoin que la politique et l'économie ne suffisent point à expliquer. Mais ce besoin, devenu réalité, ne se comprend pas sans elles parce qu'il s'inscrit dans un système de références matérielles, dans un univers aux dimensions mesurables; d'où pour l'historien le souci de démêler l'écheveau où se croisent les fils de données à la fois différenciées et complémentaires.

Farel, réformateur du pays romand et agent de Berne. Je tiens ces propos de la nouvelle biographie. C'est le titre de la deuxième partie. Et voici ce qu'on y lit:

« Un pays (Vaud) ainsi divisé et faible, d'ailleurs riche et bien cultivé, était une proie tentante pour les robustes cités de Fribourg et surtout de Berne.

Cette dernière ville, bien supérieure à l'autre en ressources et en habileté politique, avait une situation prépondérante dans le pays romand. Ensuite des guerres de Bourgogne et de la conférence de Fribourg (25 juillet au 16 août 1476), Berne avait obtenu en toute propriété la seigneurie de Cerlier au nord et celle d'Aigle au sud du territoire convoité. Elle occupait, en commun avec Fribourg, les bailliages de Morat, de Grandson, d'Orbe et Echallens. Elle avait conclu d'avantageuses alliances et combourgeoises avec Bienne, Neuveville, Neuchâtel, Payerne, le Valais, Lausanne, Genève. L'ours n'avait, semble-t-il, qu'à étendre la patte sur sa proie. Mais il était trop prudent pour ne pas tenir compte des obstacles, à savoir la sourde opposition de la France, la rivalité de Fribourg et même du Valais, la jalousie des autres Confédérés, surtout la différence de langue et de mentalité des populations qu'il s'agissait d'annexer. Et c'est ici que la crise religieuse, le concours de Farel et des prédicants français ou romands, seront de première importance pour les Bernois. »⁶

Ce qui précède résume une opinion généralement répandue et qui semble résoudre, sans trop d'embarras pour la Réforme en Suisse romande, le problème des rapports entre la politique et la religion. En d'autres termes,

⁵ Cf. Handbuch der Schweizer Geschichte, Zurich, 1972, plus particulièrement le chapitre Leonhard VON MURALTI, *Renaissance und Reformation*.

⁶ P. 171/172.

cela signifierait que Berne a accepté la Réforme pour des raisons métaphysiques certes, mais alors qu'elle était en train d'édifier son Etat urbain entre les Alpes et le Jura, et du Rhin au Léman. Elle aurait profité de la nouvelle foi pour consolider, voire étendre sa domination. D'où la double mission de Guillaume Farel, l'une visible, apparente, avouée, celle du prédicateur de l'Evangile, l'autre plus secrète, plus temporelle, qui vise à renforcer des liens qui ne concernent en rien la vie de l'au-delà. Et alors que le prédicateur dauphinois accomplit sa première tâche avec la ferveur que l'on sait, il se rebiffe face aux exigences de la seconde, chaque fois qu'elles lui paraissent aller à l'encontre de la diffusion de la parole de Dieu. D'où, dans un cheminement qui n'est que partiellement parallèle, les inévitables accidents de parcours.

Cette manière d'expliquer après coup le cortège des événements apparaît séduisante et logique. Le vrai demeure qu'elle pêche par excès d'enchaînement linéaire qui ne traduit pas la complexité du déroulement historique. Certes, ce dernier n'est point absurde mais il n'est pas non plus obligatoirement le reflet d'une relation transparente entre la cause et l'effet. Et puis, il y a méprise plus grave encore: celle d'avoir prêté aux magistrats du XVI^e siècle une vision de l'Etat qui est propre au nationalisme, voire à l'impérialisme, et de leur avoir attribué des moyens et un pouvoir que l'évolution institutionnelle et administrative n'a engendrés qu'aux époques de l'histoire contemporaine.

Pour ce qui est de l'établissement de l'Etat urbain bernois, les travaux des récents colloques consacrés au cinquième centenaire des guerres de Bourgogne ont remis en question de prétendues vérités jusqu'alors jugées irréfutables⁷. Je n'en relève que deux qui ont trait à notre sujet. La première

⁷ Grandson-1476, Essai d'approche pluridisciplinaire d'une action militaire du XV^e siècle, Lausanne, 1976.

Plus particulièrement:

Jean-Etienne GENEQUAND, *Au temps des guerres de Bourgogne — Les Etats de Savoie et le Pays de Vaud*.

Jean-François BERGIER, *Vie matérielle et politique économique au temps des guerres de Bourgogne*.

Adolf GASSER, *Les guerres de Bourgogne, leurs causes, leur déclenchement*.

Hans-Rudolf KURZ, *Grandson, 2 mars 1476: le déroulement d'une bataille*.

Daniel REICHEL, *Essai d'approche pluridisciplinaire d'une activité militaire au XV^e siècle*.

Adolf GASSER, *Les guerres de Bourgogne et leurs conséquences*.

5^e centenaire de la bataille de Morat, Actes du Colloque, Freiburg und Bern, 1976.

Plus particulièrement:

Carl PFAFF, *Europa zur Zeit der Burgundenkriege*.

Georges GROSJEAN, *Die Murtenschlacht, Analyse eines Ereignisses*.

Louis-Edouard ROULET, *Formation de la Suisse*.

Cinq centième anniversaire de la bataille de Nancy, Actes du Colloque, Nancy, 1979.

concerne la réalité et l'efficacité du pouvoir souverain. Contrairement à l'opinion traditionnelle, ce pouvoir est faible. Non seulement parce qu'il demeure écorné par la présence et par la persistance de droits régionaux et locaux, mais parce qu'il maîtrise mal cette étonnante force de frappe militaire qui intéresse, étonne ou effraie l'Europe de ce temps. Elle exprime une espèce d'élan populaire profond qui non seulement peut anéantir l'adversaire mais aussi menacer les magistrats et surtout contrecarrer leurs plans, et que ceux-ci s'efforcent soit de neutraliser, soit d'utiliser à leur profit. Pour curieux que cela puisse paraître, les campagnes sauvages sont aussi nombreuses que les expéditions officielles, étant entendu qu'entre elles la distinction souvent demeure floue et que, dans les deux sens, l'une peut se transformer en l'autre. Donc entre gouvernants et gouvernés, les rapports sont à la fois serrés et fragiles, tour à tour instables ou tendus, toujours remis en question par la recherche d'un équilibre de forces renouvelé. La charte de Köniz de 1513, qui accorde aux sujets des bailliages ruraux un droit de regard dans les grandes décisions politiques de l'Etat, prouve certes l'effort d'apaisement gouvernemental face aux revendications populaires mais aussi l'ambiguïté d'une conscience souveraine à l'époque où la République patricienne connaît et effectue une difficile mue qui va l'arracher au cocon médiéval⁸.

Autre prétendue vérité qu'il convient d'infirmer. Elle concerne la politique bernoise d'expansion territoriale. On la voit après coup sous forme d'une suite de cercles grandissants, à l'image de ceux provoqués par le jet d'une pierre dans l'eau. C'est l'exemple type d'une reconstitution logique, établie a posteriori et qui trahit un raisonnement contemporain. A la veille de la Réforme, l'Etat bernois apparaît achevé, du moins le pense-t-on⁹. C'est le huitième canton d'une Confédération alémanique qui couvre en partie le nord des Alpes et des Préalpes, en partie le Plateau. La conquête de l'Argovie a permis la soudure avec Zurich. Côté ouest, Berne a édifié un système d'alliances et de combourgeoisies qui garantit le bon voisinage et surtout la sécurité du réseau routier. Donc le dispositif est en place. Les guerres de Bourgogne pour la ville de l'Aar, c'est surtout le contrôle des routes de Genève et de Bâle, d'où après coup l'entrée dans le corps helvétique de Fribourg et de Soleure. D'où la reddition sans retard du pays de Vaud à la Savoie avec laquelle on rétablit les excellentes relations antérieures.

C'est donc dans un monde bernois apparemment achevé sur le plan territorial mais instable encore sur le plan intérieur, en d'autres termes politi-

Plus particulièrement:

Henri DUBOIS, *1477: une rupture dans la vie économique des Etats bourguignons?*

Louis-Edouard ROULET, *Le Duc René à la Bataille de Morat.*

Roger SABLONIER, *Etat et structure militaire dans la Confédération autour des années 1480.*

⁸ Richard FELLER, *Geschichte Berns*, II, Berne, 1953.

⁹ Hans VON GREYERZ, *Staat und Nation im bernischen Denken*, Berne, 1953.

quément installé et socialement fragile, qu'éclate la Réforme. L'accepter signifie un risque considérable. Il est vrai qu'il y'a — et à juste titre on le rappelle toujours — la tentation de s'approprier les biens du clergé, donc d'un enrichissement considérable. Mais il y'a aussi la menace d'une aggravation de l'instabilité intérieure et d'une désintégration de la constellation politique. Les raisons en sont évidentes. Pour les petites gens, la Réforme, c'est l'occasion de mettre en doute non seulement l'autorité de l'Eglise mais aussi celle de l'Etat; donc risque d'accroissement de la tension sociale. La Réforme, c'est aussi l'éventualité d'une rupture des liens avec les cantons et les alliés demeurés catholiques. D'où les hésitations bernoises, les six mandements en partie contradictoires, les consultations répétées des bailliages, les renvois d'une décision qui signifie un déchirement en même temps qu'un saut dans l'inconnu¹⁰. L'évidence ne saurait être niée. La Réforme bernoise est d'abord un acte de foi, une quête de vérité, un élan irrationnel qui fait fi des données fondamentales de l'environnement historique.

Ceci souligné, il convient d'ajouter immédiatement que si la réalisation d'un besoin religieux n'obéit pas aux règles temporelles, les conséquences de la décision sont replacées, définies et analysées dans un système de références parfaitement matérielles. Après l'adoption de la Réforme, les magistrats de la ville de l'Aar ont examiné la situation comme elle se présentait dans son implacable évidence. De tous les côtés, des cantons ou des alliés demeurés catholiques: Lucerne et la Suisse primitive, mais aussi Soléure et Fribourg. Même tableau à l'ouest, chez les alliés romands: le prince-évêque de Bâle, la comtesse de Neuchâtel, celle de Valangin, le duc de Savoie, le comte de Gruyère. Et ce qui n'arrangeait rien, la révolte de l'Oberland, donc le refus d'obédience d'une partie des sujets.

Et pourtant: ayant adopté la Réforme, contrairement à ses intérêts politiques, Berne se devait, par conviction théologique, d'en permettre et d'en favoriser la diffusion partout où elle était à même d'exercer son influence. L'issue de la première guerre de Kappel, peu meurtrière et favorable aux évangéliques, donnait à Zurich et à la ville de l'Aar le «droit du moindre et du plus», applicable dans les bailliages communs. On sait qu'il signifiait non seulement la libre prédication de l'Evangile, mais aussi la possible première coexistence d'une minorité protestante et d'une majorité romaine, alors que le rapport inverse n'était point toléré. En effet, dès que le plus basculait en faveur de la foi nouvelle, la messe était abolie. En application de cette clause, il était donc parfaitement légitime que les Bernois exigeassent la prédication de la bonne nouvelle dans les terres détenues en commun avec Fribourg. Concernant les alliés, la politique apparaissait plus difficile à définir, la paix de Steinhausen n'étant guère explicite à leur sujet. Fallait-il leur appliquer le régime des bailliages communs ou respecter, comme pour les cantons souverains, avant la lettre la règle «cujus regio, eius

¹⁰ Louis-Edouard ROULET, *Six consultations populaires bernoises, à l'époque de la Réforme, dans Mélanges d'histoire du XVI^e siècle offerts à Henri Meylan*, Lausanne, 1970.

religio»? Berne a hésité selon les données, tentant d'échapper au dilemme, lorsque une troisième voie s'offrait. Le cas de Neuchâtel apparaît exemplaire. C'est en vertu de son droit d'arbitrage dans les conflits intervenus entre souverain et sujets, droit expressément reconnu par les traités de bourgeoisie de 1406, que la cité de l'Aar exige, dans une première phase, la coexistence des deux confessions. Mais cette politique est toujours accompagnée d'une double réserve: pas de violence parce qu'elle est génératrice d'insubordination sociale, pas de remise en question de l'autorité temporelle dès l'instant où elle signifierait l'effondrement du système d'alliances protectrices à l'ouest. En réalité, ce qu'on appelle un peu légèrement un jeu subtil apparaît comme une partie dramatique et ceci d'autant plus qu'on ne sait pas si, à l'époque, la Réforme continuera à progresser, si elle sera contenue, voire anéantie.

Il demeure évident que Guillaume Farel ne s'est pas embarrassé, du moins spontanément, des préoccupations officielles. D'ailleurs, en raison de ses origines dauphinoises et de son tempérament de missionnaire, il ne peut et ne veut rien comprendre de la complexité des ligues confédérées. Ce que Farel sait parfaitement, en revanche, c'est qu'il a besoin de la protection bernoise, qu'il ne peut rien conquérir sans elle, qu'elle le préserve sinon des coups et des injures, du moins de l'emprisonnement, de l'interdiction de séjour et peut-être d'un dénouement tragique. C'est pourquoi il va toujours jusqu'à l'extrême limite de la liberté qui lui est accordée, se fait rappeler à l'ordre, accepte les remontrances et recommence de plus belle. Mais le ton des mercuriales qui lui sont adressées traduit une relation institutionnelle, non un rapport politique. Farel est agent du Seigneur ou en tout cas de l'Évangile, non des Bernois. Parce que son engagement est le résultat d'une vision à la fois admirable et simpliste des données du problème alors que les décisions de la cité de l'Aar se dessinent sur l'écran mal éclairé d'une pénombre ou d'une aube politique et sociale.

Cette priorité du spirituel sur le temporel, pour la Réforme en Suisse romande, va-t-elle subsister jusqu'à la fin de la démarche? Je ne le pense pas. Il y aura renversement. Le point de rupture me paraît se situer lors de l'annexion du pays de Vaud et des mesures prises à la suite de la dispute de Lausanne. Il est utile, pour conclure, de commenter ces deux décisions.

Comme je l'ai laissé entendre déjà au début de la présente communication, l'annexion du pays de Vaud n'apparaît point, et ceci contrairement aux affirmations répétées et ressassées, comme l'aboutissement d'une longue manœuvre ou la matérialisation d'un très vieux rêve. Preuve en est que les quatre expéditions qui précèdent celle de 1536, la définitive, donc celles de 1474, 1475, 1476 et 1530 n'aboutissent qu'à des occupations provisoires, et que chaque fois le pays, du moins dans sa très grande partie, est rendu à son suzerain. Ce qui intéresse les Bernois — on l'a dit déjà — c'est la sécurité des échanges sur la route qui mène à Genève, puis à Lyon. D'où traditionnellement l'appui accordé à Jacques de Romont contre ses hobeaux, aux bonnes villes contre les campagnes, à la Savoie contre ses sujets; ce n'est que lorsque le suzerain apparaît incapable de les maîtriser, lorsque

Genève tend à l'indépendance, lorsque les chevaliers de la cuiller entravent le trafic routier, que Berne abandonne le duc au profit de la cité du bout du lac. Alors se matérialisent la vision et la nécessité d'un contrôle territorial immédiat qui s'effectue dans un contexte européen favorable, en 1536.

1536, c'est aussi l'année de la dispute de Lausanne. Indéniablement l'événement marquera la vie religieuse de la Suisse romande dans cette première partie du XVI^e siècle et jusqu'à nos jours. Et pourtant, il y a, une fois encore, une espèce de malentendu. Contrairement aux apparences, la signification profonde des mesures qui vont suivre relève moins du spirituel que du temporel. En laissant Farel prêcher, avant l'annexion du pays de Vaud, les Bernois faisaient d'abord un acte de foi. En imposant, après 1536, la Réforme à leurs sujets vaudois, ils ont accompli, en premier lieu, un geste politique. Car il apparaissait impensable qu'à l'intérieur des frontières d'une République patricienne urbaine passée à la Réforme subsistent des bailliages demeurés romains. En même temps, les Bernois façonnaient un bloc confessionnel soudé, du Rhin au Léman, de l'Oberland à Moutier-Grandval, de Neuchâtel à Aigle, le bloc protestant le plus méridional d'Europe, à cheval sur deux langues. Et voici que par un étonnant renversement des valeurs, plus fréquent en histoire qu'on ne l'imagine, la religion nouvelle va servir l'Etat alors qu'au début, lors du grand saut dans l'inconnu, lors du triomphe de la ferveur religieuse, elle avait failli en menacer l'existence. Et cette métamorphose est si réelle qu'elle a été ressentie par les Bernois eux-mêmes qui, jusqu'au XVIII^e siècle en tout cas, ont attribué la réussite de leur politique à la conviction que Dieu les récompensait d'avoir choisi la seule vraie foi.

Farel, agent de Berne? Ce qui précède nous incite à distinguer la période d'avant 1536 de celle qui a suivi. Pour la première, il faut nuancer notre jugement et rendre au prédicateur une responsabilité plus grande et un engagement plus personnel. Il convient aussi de reconnaître à la ville de l'Aar un courage certain, car adopter la Réforme obéissait plus au besoin de vérité qu'au respect du bon sens politique.